
**Deux poids deux mesures pour les lieux de baignade,
une situation inacceptable pour les parcs aquatiques!**

Terrebonne, 4 juin 2020 – Le Regroupement des parcs aquatiques du Québec (RPAQ) est abasourdi et ne comprend pas l'injustice que ses membres subissent à la suite de l'annonce de la ministre déléguée à l'Éducation qui a précisé aujourd'hui que tous les lieux de baignade extérieur seront accessibles à compter du 8 juin prochain. Le problème vient du fait que le RPAQ a été avisé, suite à cette annonce, que les lieux de baignade des parcs aquatiques sont exclus des mesures de déconfinement autorisées par la Santé publique du Québec pour le moment.

La nouvelle dévoilée par la ministre Charest laisse un goût amer aux propriétaires de parcs aquatiques qui se demandent quelle est la différence entre eux et les piscines publiques, d'autant plus que le règlement sur la sécurité des bains publics, sous la responsabilité de la Régie du bâtiment du Québec ne fait aucune distinction dans l'application des règles.

« L'expertise des exploitants de parcs aquatiques est indéniable », souligne Nadine St-Amant, propriétaire du Super Aqua Club. « Je n'ai pas d'autre mission d'entreprise que celle d'offrir un site de baignade et de divertissement sécuritaire. Avec la présence de sauveteurs certifiés, le règlement et les normes que nous avons élaborés dans le plan de sécurité sanitaire déposé à la Santé publique du Québec, il n'y a aucune raison que nous soyons exclus de l'annonce gouvernementale d'aujourd'hui » a poursuivi madame St-Amant.

« C'est incompréhensible que nous puissions ouvrir la piscine de notre camping, mais pas les bassins du parc aquatique qui se trouvent à quelques pas l'un de l'autre ! Comment expliquer cette situation à nos clients » s'interroge pour sa part Sylvain Lauzon, président et chef des opérations du Groupe Calypso Valcartier.

« Le plan de sécurité sanitaire est prêt et a été déposé depuis le 25 mai dernier aux autorités gouvernementales, le temps file » a indiqué Yves Juneau, porte-parole du RPAQ. « Nous étions remplis d'espoir avec l'annonce d'aujourd'hui et maintenant, nous ne savons plus à quoi nous en tenir pour cet été. Le gouvernement doit rectifier l'iniquité de la situation dans les plus brefs délais, les emplois et la survie des parcs aquatiques en dépendent » a conclu, M. Juneau.

À propos du Regroupement des parcs aquatiques du Québec

Créé en 2011, le Regroupement des parcs aquatiques du Québec (RPAQ) regroupe neuf parcs aquatiques de différentes régions du Québec. Ces sites offrent une panoplie d'activités aquatiques pour tous les goûts.

Le Regroupement des parcs aquatiques du Québec regroupe les 9 entreprises suivantes :

- Aqua Parc H2O : <https://www.campingh2o.com/>
- Mont Cascades : www.montcascades.ca
- Parc aquatique Sommet Saint-Sauveur : www.parcaquatique.com

- Parc aquatique Bromont, montagne d'expériences : www.skibromont.com
- Parc Safari : www.parc safari.com
- Super Aqua Club (2019) inc. : www.superaquaclub.com
- Village Vacances Valcartier : www.valcartier.com
- Zoo de Granby : www.zoodegranby.com
- Éco-Parc des Etchemins : <http://www.eco-parc.qc.ca/>

- 30 -

Source :

Josée Cusson

Association des stations de ski du Québec (ASSQ) pour le RPAQ

media@assq.qc.ca

450 765-2020

www.maneige.ski